

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2015**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 9 avril 2015 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Christian RENAULT, Maire

**Etaient présents** : Monsieur RENAULT Christian, Maire

Monsieur PIOT Michel, Madame ELIMAS Nathalie, Madame  
SIMONOU Saliha, Monsieur LASMARRIGUES Jean-Bernard, Adjoint

Monsieur ANÉ Richard, Madame BERMUDEZ Claudia, Monsieur  
BOSC Fabien, Monsieur BRUN Thierry, Madame COHENDET Christel, Madame  
CORNELOUP Isabelle, Madame COUTURE Laure, Madame FANOUILLE  
Murielle, Madame MILCENT Michelle, Madame MONCOMBLE Fanny, Madame  
PECHENA Marie Claude, Monsieur REVEILLERE Dominique, Monsieur  
TSORBA Sylvain, Madame VILLE-VALLEE Florence,

**Etaient absents excusés** : Madame EHRMANN Christine pouvoir à Monsieur  
Christian RENAULT

Monsieur AITA Jean Claude pouvoir à Monsieur Michel  
PIOT  
Monsieur BOROS Charles pouvoir à Monsieur Jean  
Bernard LASMARRIGUES  
Madame PESTIE Guilaine

## **ORDRE DU JOUR**

### **Nomination du Secrétaire de Séance**

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne suivant l'ordre alphabétique, à l'unanimité, Madame ELIMAS Nathalie.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2015**

Madame Florence VILLE-VALLEE fait remarquer qu'il existe des tableaux dans le compte rendu qui n'ont pas été présentés visuellement lors de la séance du conseil. Il est pris acte de cette observation.

Le conseil municipal, 1 voix contre (Monsieur BOSC), 4 abstentions (Madame BERMUDEZ, Monsieur BRUN, Madame CORNELOUP, Madame VILLE-VALLEE), 17 voix pour, approuve, le compte rendu du conseil du 23 mars dernier.

### **Compte rendu des décisions prises par le Maire**

Aucune décision n'a été prise.

### **1 –Avis sur le second Programme Local de l'Habitat Intercommunal**

Selon l'article 14 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a convié Monsieur Vincent TANNIERE de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat de la CAVAM pour répondre aux diverses questions sur le PLHI.

Le PLHI a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux par mail le 17 mars.

Madame Florence Ville-Vallée parle du PPPI (parc privé potentiellement indigne). Monsieur Vincent Tannière explique que cette étude réalisée par le cabinet GTC (Guy Taieb Conseil) date de plus de 2 ans, et que l'étude ne mentionne que des indications. Pour Madame Florence Ville-Vallée, ces indications sont fausses ; elle aimerait savoir ou l'on a calculé les PPPI sur la place du Village. Monsieur Jean Bernard Lasmarrigues précise que les mesures ont été faites sur les appartements d'un immeuble qui sembleraient en très mauvais état. Monsieur Vincent Tannière dit que cela n'a pas d'impact sur le PLHI. Pour Madame Florence ville-Vallée, ces appartements sont salubres car ils sont conventionnés par l'ANAH. Il y a 6 logements conventionnés depuis fin 2014. Est-ce que des corrections sont possibles car cela impacte le nombre de logements sociaux ? Madame Marie Claude Pechena précise que l'ANAH ne décide pas du conventionnement des logements sociaux. Monsieur Vincent Tannière dit qu'un propriétaire privé peut demander le conventionnement de ses logements. Monsieur Jean bernard Lasmarrigues pense que ce conventionnement est récent. Monsieur Vincent Tannière explique que c'est la raison pour laquelle le PLHI ne le sait pas et qu'ils n'apparaîtront dans le tableau 2015 qu'en début 2016. La qualité des logements sociaux n'entre pas en ligne de compte.

Monsieur Fabien Bosc stipule que l'on doit défendre les margencéens. Sur le précédent PLHI on devait faire 11 logements par an, nous en avons réalisé 10,5 ; maintenant le PLHI en demande 15 par an.

Monsieur le Maire explique que la ville de Groslay malgré les 30 % de son territoire couvert par le PEB a les mêmes contraintes. Bien que la ville de Saint Gratien ait construit au-delà du nombre imposé et qu'elle fait partie des bons élèves, le PLHI lui impose de construire encore. Monsieur le Maire estime qu'avec le programme de logements sociaux à réaliser (44 entre 2014 et 2016 et 48 entre 2017et 2019), la ville n'aura pas de soucis à répondre à l'obligation de réaliser 15 logements par an au cours des 6 prochaines années.

Monsieur Fabien Bosc demande si l'on pourrait parler de la mutualisation des communes au regard de la construction de logements sociaux ? Monsieur le Maire répond que cette question est hors sujet car la fusion des communes n'est pas à l'ordre du jour du PLHI. Pour le moment chaque commune est concernée et il n'y a pas de transfert possible.

Monsieur Thierry Brun parle du caractère fongible des communes.

Comme cela a été dit lors des commissions politique de la Ville par la présidente Madame Eustache-Brinio, une large part du territoire est inconstructible mais la Loi s'applique pour tous et chaque commune est tenue de s'y conformer. L'Etat Français a pour volonté de construire des logements, et le maitre mot de la Préfecture est la densification. Madame Zelinsky en a déjà parlé en réunion publique.

Madame Florence Ville-Vallée s'interroge à savoir si les espaces verts et forêts sont décomptés ? Monsieur Vincent Tannière précise que l'on ne tient pas compte des particularités du territoire.

Monsieur Fabien Bosc demande si l'on tient compte de l'impact de 90 familles supplémentaires, impôts, infrastructures...

Monsieur Vincent Tannière précise que cela ne représente pas 90 familles. Le neuf compense les logements vacants et il a un desserrement des ménages.

Monsieur le Maire répond que pour lui l'objectif N°1 est de bâtir et de sortir de la carence. Et en produisant 44 logements sur la période triennale de récupérer le droit de préemption.

Monsieur Thierry Brun parle du parcours résidentiel. Il faudrait rééquilibrer les habitations afin que le parcours résidentiel soit respecté (meilleure attractivité pour les jeunes ménages)et que l'on ne soit pas obligé de quitter le territoire.

Monsieur Vincent Tannière dit que l'étude du parcours résidentiel a été faite lors du premier PLHI.

Monsieur Fabien Bosc demande comment est traitée la question des transports et des infrastructures. Margency se trouve à 25 minutes des gares en transport en commun et à 17 minutes de Paris Nord. Sur le PLHI, le programme local de déplacement n'existe pas. Monsieur Jean Bernard Lasmarrigues dit qu'il existe des transports via le réseau Valmy. Ce réseau s'étoffe de façon importante (86 nouveaux bus et conducteurs). Il rappelle que l'équipe municipale travaille sur différents sujets dans le cadre du passage de POS en PLU. Dans ce cadre, il existe une réflexion sur le « service après vente » : appartements de petites typologies sur les futurs projets, risque de fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire considère qu'il a eu un large débat et que l'on peut passer au vote. Le Conseil Municipal de Margency après en avoir délibéré, 5 abstentions (Madame BERMUDEZ, Monsieur BOSC, Monsieur BRUN, Madame CORNELOUP, Madame VILLE-VALLEE), 17 voix pour, émet un avis favorable au projet du second programme local de l'habitat intercommunal (PLHI).

Monsieur le Maire remercie Monsieur Vincent Tannière de s'être déplacé et d'avoir répondu aux différentes interrogations.

## **2 – Désignation par tirage au sort pour les jurys d'assises au titre de l'année 2016**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, suite au courrier du 18 février 2015 de la préfecture du Val d'Oise qui informait le conseil qu'il convenait de tirer au sort des personnes sur la liste électorale en séance publique, sachant que celles-ci doivent au moins avoir atteint 23 ans au cours de l'année civile 2015, considérant que l'arrêté préfectoral du 18 février 2015 indique que Margency doit définir deux jurés dont le nombre est porté au triple soit six personnes, procède à la désignation des jurys d'assises :

Monsieur HERITIER Lucien né le 11/12/1939 à Paris 15<sup>ème</sup>, domicilié 53 rue Edouard Manet  
Madame KLABALZAN épouse LABOSSE Andrée née le 05/04/1947 à Yrouerre, domiciliée 8 allée edmond michelet,  
Madame CLEMENT Jocelyne née le 04/08/1954 à Bezons, domiciliée 7 allée des belettes,  
Madame CRABBE Muriel née le 31/08/1965 à Paris 20<sup>ème</sup>, domiciliée 5 allée alfred de musset,  
Monsieur ORTEGA Jean-Louis né le 12/03/1953 à Jerada (Maroc), domicilié 5 allée alfred de musset,  
Monsieur VERPEAUX Benoit né le 07/07/1986 à La Garenne Colombes, domicilié 4 allée des belettes,

## **3 – Adhésion au SIGEIF de la commune de Chennevières-sur-Marne (Val de Marne) pour les deux compétences Gaz et Electricité**

Par délibération N°15-10 du 9 février 2015, le comité d'administration du SIGEIF a accepté l'adhésion de la Commune de Chennevières-sur-Marne (Val de Marne) pour les deux compétences « gaz » et « Electricité ».

Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes adhérentes doivent statuer sur cette adhésion.

Madame Florence Ville-Vallée demande s'il s'agit bien de la commune de Chennevières-sur-Marne. Monsieur le Maire lui répond que oui.

A l'unanimité, le conseil approuve cette adhésion.

#### **4 – Adhésion au SMGFAVO (Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise) de la commune de Haute-Isle (Val d'Oise)**

Par délibération 2015-01 du 14 février 2015, le comité syndical du SMGFAVO a accepté l'adhésion de la Commune de Haute Isle (Val d'Oise).

Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes adhérentes doivent statuer sur cette adhésion.

A l'unanimité, le conseil approuve cette adhésion.

#### **5 – Demandes de subventions réserve parlementaire**

Suite au courrier de Monsieur le Maire du 5 janvier, Monsieur le Sénateur Francis DELATTRE, par courrier daté du 3 février nous a informé qu'il a décidé d'allouer à Margency dans le cadre de la réserve parlementaire une subvention exceptionnelle d'un montant de 10000 euros.

Les opérations subventionnées doivent concerner des travaux divers d'intérêt local. Monsieur le Maire vous propose d'effectuer les travaux d'aménagement de voirie de l'esplanade des écoles, tranche ferme IX Assainissement.

Suite au courrier de Monsieur le Maire du 5 janvier, Monsieur le Sénateur Hugues PORTELLI nous a informé qu'il a décidé d'allouer à Margency dans le cadre de la réserve parlementaire une subvention.

Les opérations subventionnées doivent concerner des travaux divers d'intérêt local. Monsieur le Maire vous propose d'effectuer les travaux d'aménagement de voirie de l'esplanade des écoles, tranche conditionnelle 1 : Mobilier

Suite au courrier de Monsieur le Maire du 5 janvier, Monsieur le Député François SCELLIER, nous a informé qu'il a décidé d'allouer à Margency dans le cadre de la réserve parlementaire une subvention exceptionnelle.

Les opérations subventionnées doivent concerner des travaux divers d'intérêt local. Monsieur le Maire vous propose d'effectuer les travaux d'aménagement de voirie de l'esplanade des écoles, tranche conditionnelle 2 : Espaces Verts.

Monsieur Fabien BOSC remercie ces autorités mais il déclare qu'il votera contre car il aurait préféré que cet argent serve pour l'intérieur de l'école élémentaire plutôt que pour l'extérieur. Il n'y a toujours pas de double vitrage à l'école élémentaire, on devrait réaliser un audit sur l'école et agir non pas de manière réactive mais de manière préventive.

Monsieur le Maire répond qu'il a sollicité l'intervention du SIGEIF pour réaliser une étude énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux. Madame Michèle MILCENT qui avait participé à une réunion ce jour au SIGEIF précise que ce dernier aiguillera la commune sur les intervenants, sur les choses à faire et à obtenir.

Madame Saliha SIMONOU rappelle qu'une réserve a été faite sur le budget primitif de la commune pour les fenêtres de l'école élémentaire. Monsieur le Maire dit également que les radiateurs de l'école vont être équipés de thermostats (budgétisé).

Monsieur Thierry BRUN demande si l'on peut préciser l'écart entre l'investissement et les devis. Monsieur le Maire dit que l'Esplanade des Ecoles fait partie d'un programme du contrat régional dont les budgets ont été estimés en 2008 par le cabinet CEDRE mandaté par la commune. En 2008 cette évaluation nécessaire pour quantifier les demandes de subventions auprès du conseil régional et du conseil général s'élevait à 380 460 euros HT. Entre 2008 et 2015, les tarifs et les prix ont augmenté et il est fort probable qu'il y aura un surplus à payer par rapport à l'enveloppe initiale de 2008. Ce surplus ne sera connu qu'après la réception des offres (prévue en mai). En outre le conseil municipal a rajouté pour l'enfouissement des

réseaux le morceau de la rue Louis Muret devant la bibliothèque ce qui fait un total de 103 000 euros pour l'enfouissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Margency, 1 voix contre (Monsieur Bosc), 3 abstentions (Madame Bermudez, Monsieur Brun, Madame Ville-Vallée), 18 voix pour, décide de solliciter les subvention sur les crédits du Ministère de L'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, année 2015.

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION 1 posée par Madame Florence VILLE-VALLEE : avancée des travaux des logements sociaux

De nombreux habitants nous posent la question sur l'avancée des travaux du projet de logements sociaux situés rue d'Eaubonne. A l'occasion de notre dernière commission de "Politique de la ville" du 8 janvier 2015, vous nous avez informé de l'avancée du projet "Fayolle" pour une construction d'une vingtaine de logements. La commission ne s'étant pas réunie depuis, pouvez-vous nous faire un état d'avancement de ces deux projets et nous indiquer vos objectifs de livraison de ces logements sociaux ?

#### Réponse :

Monsieur le Maire a rencontré M. YAKAN, Directeur du Développement de MOULIN VERT le 19 mars. Ce dernier s'est engagé à respecter le planning de livraison de 17 logements avenue Georges Pompidou au cours de l'été 2015, et a annoncé le décalage en fin d'année de la livraison des 10 logements de la rue d'Eaubonne. Monsieur le Maire a écrit à Moulin Vert pour que la livraison soit impérativement respectée avant le 31 décembre 2015, afin que les logements concernés soient intégrés dans le compteur de logements sociaux de la ville en 2016.

Bien qu'étant une initiative privée, l'équipe Municipale à l'origine du projet suit attentivement la réalisation de logements sociaux par M. FAYOLLE ; actuellement, un recours juridique bloque l'avancement du projet.

### QUESTION 2 posée par Monsieur Fabien BOSCO : animation sportive

Monsieur le maire, le conseil communautaire a fait le choix à sa création de choisir le Sport comme compétence dite facultative. Ce choix l'honore car l'activité physique possède de très nombreuses vertus et constitue un excellent moyen de se prémunir contre bon nombre de maladie. En ce sens, il s'adresse à toutes les générations. Le sport forme les plus jeunes, leur apprend le goût de l'effort collectif ou individuel, et pour certains la compétition et le haut niveau.

7ème vice-président, vous êtes en charge de l'animation sportive de la CAVAM. Ce choix est heureux pour Margency. Pouvez nous informer de la politique sportive que vous avez déjà mise en œuvre et celle que vous comptez mettre en œuvre, en matière d'incitation à la pratique sportive pour tous, en matière d'encouragement des pratiques tournées vers la compétition et le haut niveau, ou encore en matière d'organisations d'événements sportifs ?

sur la CAVAM et en particulier à Margency ? et notamment en matière de natation ou nous disposons d'un très bel équipement récemment acquis qui est malheureusement peu disponible pour la compétition ?

**Réponse :**

La délibération du 28 juin 2006 a fixé les compétences de la CAVAM dans le domaine du sport. Je ne vous lirai pas ce document de 3 pages que je résume : en titre principal, la CAVAM avait la compétence facultative de construction et de gestion d'un équipement nautique. Depuis son ouverture, il y a presque 4 ans, la Vague remplit totalement son objectif avec plus de 300 000 entrées par an et près de 2 millions de recettes, l'accueil des scolaires de cinq communes, des collégiens de Schweitzer et de Bury et de plusieurs clubs sportifs sans pour autant fermer l'accès au public.

Les autres compétences sportives de la CAVAM étant gérées par le SCERGIS ou indépendantes (comme la piscine de Montmorency), j'ai surtout travaillé depuis avril 2014, en tant que Vice Président, au renouvellement du prestataire qui gère LA VAGUE et dont le contrat arrive à échéance cette année.

Pour l'avenir, il est trop tôt pour écrire la futur projet qui va entrer en phase de définition avec nos voisins : la communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France et les communes de Saint Prix et de Montlignon avec lesquels nous formerons une seule et même intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**QUESTION 3 posée par Madame Isabelle CORNELOUP : esplanade des écoles**

Prochainement les travaux de l'esplanade des écoles vont débiter. Pouvez-vous nous préciser le planning de cet aménagement et les incidences dans le quartier par rapport aux travaux (stationnement, circulation...). Avez-vous planifié la mise en place de "poubelles enfouies" notamment pour les zones d'habitations adjacentes ? Comment le syndicat Emeraude va alors gérer la collecte des containers enfouis et des containers classiques ?

**Réponse :**

Le projet de l'esplanade des écoles se découpe en 2 parties :

- l'enfouissement des réseaux et la pose de nouveaux lampadaires qui a été confiée au SIGEIF ; ce dernier a confié la maîtrise d'œuvre à ETUDIS qui fera exécuter les travaux par la société BIR ; les travaux d'enfouissement et de remplacement des candélabres vont commencer prochainement pour se terminer vers la mi juin ; je ne maîtrise pas à cet instant les incidences sur la circulation et le stationnement,
- la modification de la voirie qui prévoit la création de places de stationnement et la réalisation de l'esplanade proprement dite pour créer un lien piétonnier entre les deux écoles et le restaurant scolaire ; la maîtrise d'œuvre de cette réalisation a été confiée à la société Intégrale Environnement. Les travaux seront réalisés pendant les congés scolaires de juillet aout pour ne pas mettre en danger les enfants venant aux écoles et minimiser les incidences sur la circulation et le stationnement.

Bien que cela ne fût pas prévu au départ, le projet prévoit désormais la mise en place d'une borne enterrée pour la collecte du verre en remplacement des 2 containers aériens situés avenue du 18 juin. Le financement de ce container est réalisé par EMERAUDE sauf les travaux de terrassement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H.

Le Maire,  
Christian-RENAULT



Le secrétaire de séance,  
Nathalie ELIMAS

